

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8 et 9 juillet 2013

2013 V. 24G Vœu relatif au financement par la Ville de Paris d'investissements dans les hôpitaux de l'AP-HP.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Le Conseil de Paris, dans sa séance du 12 novembre 2010, a adopté un vœu rappelant que l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, comme l'ensemble des hôpitaux, souffre depuis un certain nombre d'années d'un sous-investissement dans l'entretien et la construction des bâtiments et dans le renouvellement des appareils d'investigation ou de traitement modernes ;

Ce vœu soulignait qu'il est donc nécessaire que l'Etat, en rupture avec les politiques de ces dernières années, s'engage dans un plan de renouvellement audacieux des équipements et matériels et de modernisation de l'immobilier. Le vœu ajoutait que la Ville de Paris qui n'a pas de responsabilité directe dans ce domaine, mais dont le Maire ou son représentant ont présidé le Conseil d'administration puis préside le Conseil de surveillance, a toujours veillé à apporter son soutien, y compris financier, pour l'investissement en matière d'équipements ou de bâtiment dédiés aux urgences, à la prévention ou à la recherche ;

Le vœu rappelait que depuis 2001, la Ville a financé à hauteur de 18 millions d'euros la reconstruction de services d'urgences généralistes ou dentaire, ainsi que des mammographes participant au dépistage du cancer du sein et qu'elle a consacré plusieurs millions d'euros pour la construction et le financement de l'Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière, de l'Institut de la Vision et d'Imagine, lieux de recherche ; Le vœu jugeait nécessaire que la Ville poursuive cette contribution à la politique d'investissement des hôpitaux sur son territoire ;

Dans ces conditions, le Conseil de Paris, sur proposition de M. Alain LHOSTIS et du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, a adopté un vœu stipulant que :

- Le Maire de Paris demande à la Ministre de la Santé de veiller à ce que l'investissement dans les hôpitaux de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris soit à la hauteur des besoins de santé publique pris en charge par celle-ci et que l'amortissement ne mette pas en cause leurs moyens de fonctionnement ;
- La Ville de Paris, pour favoriser la prévention et l'accueil des populations les moins favorisées, participe à l'investissement dans la rénovation de bâtiments hospitaliers, et d'équipements d'investigation et de soins et engage une concertation avec la Direction générale de l'AP-HP afin de définir un programme de planification pluriannuel d'appuis aux investissements et de proposer une convention fixant des objectifs chiffrés dans un délai de 6 mois ;

Force est de constater qu'aucune suite ne semble avoir été donnée à ce vœu, notamment par la soumission d'une délibération au Conseil de Paris proposant une convention avec l'AP-HP fixant des objectifs chiffrés ;

Sur la proposition de M. Alain LHOSTIS, du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche,

Demande que :

L'Exécutif mette en œuvre en urgence les recommandations du vœu du 12 novembre 2012, en organisant immédiatement une réunion de travail avec l'AP-HP pour préparer une convention pouvant être soumise à la séance du Conseil de Paris du mois d'octobre 2013.